

Inclusion dans la société, l'école et l'université : fondations législatives majeures

Dans cette vidéo, nous allons explorer le cadre légal de l'inclusion et de l'accessibilité dans l'enseignement supérieur en France. Non seulement un enjeu essentiel, mais aussi une obligation réglementaire pour garantir l'égalité des chances pour tous les étudiants.

L'inclusion scolaire et universitaire en France trouve ses racines dans plusieurs textes légaux fondamentaux. La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées de 1975 est une législation pionnière en France visant à améliorer les droits et les conditions de vie des personnes en situation de handicap. Par exemple, cette loi a établi le principe de non-discrimination et a garanti l'accès à l'éducation, à l'emploi, à des aides financières.

Cette loi a été complétée et renforcée par des législations ultérieures, notamment la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi est l'un des piliers. Elle impose aux établissements d'enseignement, dont le supérieur, de garantir l'accessibilité à tous les apprenants. La loi de 2005 a marqué un tournant décisif. Elle exige la mise en place d'aménagements raisonnables pour les étudiants en situation de handicap. Cela inclut l'adaptation des examens, des cours et l'accessibilité des infrastructures.

Inclusion dans la société, l'école et l'université : avancées législatives

Deux chartes Université Handicap ont été signées pour les établissements de l'enseignement supérieur en 2007 puis en 2012. Elles concourent à renforcer et insister sur une accessibilité plus large et systématique, un soutien

personnalisé, une sensibilisation accrue et une collaboration renforcée pour améliorer l'accessibilité des étudiants dans l'enseignement supérieur.

C'est par la Loi pour l'orientation et la refondation de l'école de 2013 qui introduit le concept d'école inclusive. Il définit trois objectifs :

- Élever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les enfants ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales ;
- Réduire le nombre de sorties sans qualification et un accès augmenté à l'enseignement supérieur.

La loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (dite loi ORE) comprend trois axes :

1. Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur et réduire le taux d'échec en première année en permettant à chaque université de fixer des prérequis pour choisir les étudiants ;
2. Lancement de la plateforme Parcoursup en janvier 2018. Réformer le premier cycle pour prendre en compte la diversité des étudiants.
3. Améliorer les conditions de vie des étudiants.

La Loi pour une école de la confiance promulguée en 2019, insiste sur la formation des enseignants aux enjeux de l'inclusion et sur la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de l'éducation.

Les obligations des établissements de l'enseignement supérieur

Quelles sont aujourd'hui les obligations des établissements de l'enseignement supérieur ? Les universités et les écoles supérieures doivent nommer un référent handicap. Ce référent est chargé d'accompagner les étudiants, de coordonner les actions d'inclusion, de former et de sensibiliser le personnel et les étudiants, de mettre en œuvre des politiques d'accessibilité.

Chaque établissement doit également élaborer un schéma directeur pluriannuel de l'accessibilité pour la durée de trois ans ainsi que les plans d'action annuels associés.

L'accessibilité numérique est également un aspect crucial de l'inclusion. En 2016, la directive européenne sur l'accessibilité numérique entre en vigueur en France : la loi pour une République numérique est promulguée. Elle impose aux établissements d'assurer que leurs ressources en ligne soient accessibles à tous. Cela inclut les sites web, les plateformes d'apprentissage en ligne et les documents numériques. Les établissements doivent respecter les standards d'accessibilité, comme le RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) pour garantir que chaque étudiant puisse accéder aux contenus pédagogiques sans obstacle.

Les initiatives locales jouent également un rôle clé. De nombreux établissements d'enseignement supérieur mettent en place des dispositifs spécifiques comme des programmes de tutorat, des ateliers de sensibilisation et des services d'accompagnement personnalisés. Renseignez-vous auprès de votre établissement pour en savoir plus.

Le cadre légal de l'inclusion et de l'accessibilité dans l'enseignement supérieur en France est vaste et en constante évolution. Il repose sur des lois, des chartes et des initiatives locales destinées à assurer une éducation accessible à tous. Ensemble, nous pouvons créer un environnement inclusif où chaque étudiant a la possibilité de réussir. Merci de votre attention et à très vite.

Fin de la vidéo